

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Mobilier pour des postes de travail	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PQ-140003/A	Date 2015-03-19
Client Reference No. - N° de référence du client E60PQ-140003	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier pq416.E60PQ-140003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-416-66821	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2015-02-19 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-21	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clouthier, Chantal	Buyer Id - Id de l'acheteur pq416
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7184 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60PQ-140003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60PQ-140003

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

pq416E60PQ-140003

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq416

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir page suivante;

La présente modification 003 vise à répondre à des questions reçues à la Conférence des Fournisseur, des questions supplémentaires et modifier l'invitation comme suit :

1- QUESTIONS / RÉPONSES :

Q.5 :

Catégorie 1a, Catalogue des produits et services destinés aux postes de travail

En ce qui concerne le prix des articles dans le catalogue des produits et services, peut-on offrir deux articles au lieu d'un seul qui correspond à la taille indiquée? Par exemple, le prix d'un panneau d'une largeur de 1372 mm (54 po) correspondrait à la somme des prix de panneaux d'une largeur de 762 mm (30 po) et de 610 mm (24 po).

R.5 :

Non, ce n'est pas acceptable.

Q.6 :

Selon vous, quelle sera la portée moyenne des commandes ou dans quelle mesure la portée de celles-ci variera-t-elle? Quel délai sera accordé du moment de la confirmation de la commande à celui de la livraison et / ou de l'installation?

R.6 :

Les différents besoins peuvent présenter une valeur allant de 1 \$ à 10 000 000 \$. Bon nombre des besoins sont toutefois d'une valeur inférieure à 25 000 \$. Comme chaque besoin est unique, une valeur moyenne ne peut être indiquée. Le délai de livraison et / ou d'installation sera négocié avec le responsable de la commande, au moment de l'achat.

Q.7 :

Comment contrôlerez-vous tous les aspects environnementaux des spécifications, notamment dans les produits en acier, qui doivent contenir 25 % de matières recyclées?

R.7 :

Veillez vous reporter à l'article 5.1.3, Conformité des produits, de la partie 5, ainsi qu'aux articles 6A.9.1 et 6A.9.2 de la partie 6A.

Q.8 :

Qu'en est-il des chaises de bureau ?

R.8 :

Les chaises de bureau ne sont pas incluses dans l'outil d'achat actuel. Un Arrangement en Matière d'Approvisionnement pour chaises de bureau existe déjà (E60PQ-120001).

Q.9 :

Notre entreprise est certifiée auprès du conseil canadien des fournisseurs autochtones et de minorités visibles (CAMSC). Pouvons-nous donc présenter une soumission pour un arrangement en matière d'approvisionnement visé par le processus de la SAEA?

R.9 :

Étant entendu qu'un arrangement en matière d'approvisionnement est attribué par processus, oui, vous le pouvez, à condition que les exigences de la SAEA soient respectées.

Q.10 :

À CTO 1.2 doit remplir l'Annexe B-1 avec le format Microsoft Excel avec l'extensioni .xlsx (2007) ou plus vieux ;

Est-ce que cela signifie 2007 ou une version plus récente ?

R.10 :

Veuillez référer à la modification 002.

Q.11 :

À 6A.9.2 Certificat de conformité des produits :

Qu'est/ou est le Certificat de conformité des produits ?

R.11 :

Veillez consulter la Partie 5 de l'invitation.

Q.12 :

Section 6B.3, Calcul de la valeur moyenne estimative des produits et des services :

Quel en est l'objectif?

R.12 :

La valeur moyenne estimative vise à permettre aux utilisateurs désignés d'estimer la valeur de leur besoin et de suivre ainsi les instructions liées au palier approprié.

Q.13 :

Nous aimerions voir une extension de cette DAMA au 20 juin 2015.

R.13 :

Nous ne prévoyons pas de prolonger la date de clôture en ce moment. Veuillez noter que les fournisseurs auront la possibilité d'ajouter des produits pendant toute la période du SA. Veuillez consulter la section 6A.7 de la DAMA.

Q.14 :

Quelle est la grandeur moyenne et la fréquence de vos SA que nous pourrions soumissionner ?

R.14 :

Selon les statistiques passées, la majorité des exigences sont sous les \$25K. Canada a combiné plusieurs produits et ajouté de nouveaux produits et ne peut donc fournir des quantités estimées, les types de produits, ou le nombre de contrats qui seront émis par le Canada en vertu du présent SA. Les besoins du Canada changent d'année en année. En soumettant une SA, le fournisseur s'engage à tous les termes et conditions, mais le titulaire du SA a le droit de soumettre ou non soumettre une offre au cours de la sollicitation et de contrat résultant à l'étape d'un RFP.

Q.15 :

Nous n'avons pas des installateurs à l'extérieur de la Colombie-Britannique, mais tenons à soumissionner sur des projets dans d'autres villes. Comment cela pourrait-il fonctionner ?

R.15 :

Reportez-vous à la partie 4 CGO1 pour le volet général ou pour le volet pour SAEA offrant un service national ou CGO2 pour le volet à l'échelle régionale. Ce sont des critères obligatoires.

Q.16 :

Nous avons aussi notre propre usine d'ameublement. Qu'en est-il pour les meubles rembourrés ? canapés, meubles de hall, meubles pour espaces public, chaises de bureau ? il n'y a pas de catégorie pour eux ? les meubles rembourrés serait plus facile pour nous d'expédier à vos bureaux car il y a vraiment aucune installation nécessaire pour les canapés et chaises de bureau. Aussi facile à expédier en petites quantités pour les petits projets.

R.16 :

Le Canada est à créer un autre instrument d'Approvisionnement pour ces types de produits et sera affiché sur le site Achatetvente.

Q.17 :

Quel est le délai pour un projet ? nous avons vu sur le site internet qu'il est mentionné 120 jours. Est-ce que le temps à partir de l'attribution du contrat jusqu'à l'installation ?

R.17 :

Tout dépend de la taille de l'exigence, si c'est une date de livraison unique ou plusieurs dates de livraison et le type de produit. Canada demande normalement pour 4-8 semaines pour la livraison et l'installation de produits pour les marchés autonomes.

Q.18 :

CTO1.1 – Déclare que les fournisseurs peuvent offrir jusqu'à un produit par numéro de produit du gouvernement du Canada. Par exemple, à l'Annexe B-1 Catégorie 1, est-ce qu'un fournisseur serait en mesure de présenter plusieurs feuilles de calcul/ par exemple : une feuille de calcul serait pour Fabrication X, et de série X, et la prochaine feuille de calcul serait pour Fabricant X, et de série Y.

R.18 :

Reportez-vous à la Partie 2 – Section Modification de cet amendement, Modification A).

Q.19 :

Avons-nous besoin de compléter quelques chose sur l'onglet 2 de la feuille de calcul pour la catégorie 1A ?

R.19 :

Non, le 2 onglet sur Catégorie 1A est seulement pour fins à l'interne, les fournisseurs ne sont pas tenus d'ajouter des informations sur cet onglet.

Q.20 :

Est-ce qu'un fournisseur dans le volet général dans l'une des cinq catégories ont besoin d'offrir une couverture nationale pour obtenir un arrangement en matière d'approvisionnement ?
Exemple : je veux offrir des produits d'éclairage dans la catégorie cinq, mais seulement en Ontario.

R.20 :

Veuillez-vous référer à la réponse A.53.

Q.21 :

À 4.2 Exigences combinées – les réductions seront différents pour les projets contenant plusieurs catégories, puisque les revenus est supérieure, donc il serait à un prix plus élevé si nous soumissionnons sur une seule catégorie. Les contrats devraient être émis tel que sollicité que ce soit une offre combinée résultant en un contrat ou des offres multiples résultant dans de multiples contrats. Il y a une possibilité de diviser les invitations en plusieurs contrats, ce qui peut entraîner pour la couronne ne pas obtenir le meilleur coûts. En outre, les offres fractionnés ne garantirons pas la compatibilité du produit.

R.21:

Nous comprenons que la majorité des exigences du Canada sont en dessous de 25K. Les commentaires reçus au cours de la séance d'engagement ont montré que les fabricants qui se spécialisent et offrent un ou plusieurs des catégories seront rejetés sur des exigences parce qu'ils ne peuvent pas offrir l'exigence complète.

Ce ne est pas une nouvelle stratégie, nous continuons à attribuer par commodité mais nous avons donné plus de flexibilité par:

- Permettre aux exigences combinées de moins de 25K
- Un appel d'offres, un ensemble de termes et conditions, mais de nombreux prix du contrat et donc par catégorie, mais nous avons également ajouté que le Canada peut délivrer un seul contrat si le fournisseur pour plus d'une catégorie si remporté par même catégorie.

Q.22 :

À l'annexe A-1: 6.0. Est-ce qu'un fournisseur peut fournir un produit à partir de multiples catégories pour satisfaire une à une demande d'une seule catégorie? Exemple : La demande exige des produits de la catégorie 1, mais nous voulons utiliser un cabinet en métal de la catégorie 3.

R.22 :

Non.

Q.23 :

À l'Annexe A-1: 6.14.4. prises de courant - Prises, des harnais, des poteaux, des aliments de plafond et de base ne sont pas énumérées séparément à l'annexe B, et ils sont séparés du matériel du panneau ou de la surface de travail. Comment un UI acheter séparément, si elle ne est pas répertorié sur la SA. Comment ne l'UI déterminer le prix?

A.23:

Le modèle RFB contient un % du total évalué du prix de l'offre dans le tableau 9. Une révision de RFB sera publié dans un autre amendement.

Q.24 :

Si le produit est ajouté ou supprimé de l'annexe B - Catégories en raison de réponses aux questions des soumissionnaires, allez-vous présenter feuilles de calcul Excel supplémentaires au lieu de réviser ceux que nous avons déjà commencé à travailler? Il ya des milliers de lignes à entrer et si nous recevons une annexe B révisée Catégorie, nous aurions à tout recommencer avec la partie d'entrée de données.

A.24:

Le commentaire est noté. Un processus sera développé si les catégories doivent être modifiées et seront identifiés au moment de l'amendement.

Q.25 :

Qu'en est-il de la quincaillerie qui ne sera pas identifié sur la liste des produits? Au niveau de facturation finale, beaucoup de morceaux (quincaillerie) sont pas dans l'AMA. Comment allons nous identifier ces produits supplémentaires pour la facturation?

R.25 :

Nous allons prévoir dans le gabarit d'appel d'offres une section spécifique pour les produits supplémentaires. Veuillez référer à l'Annexe A-1 pour la définition sur les produits supplémentaires. Les produits supplémentaires seront représentés par un pourcentage lors de la demande de soumissions.

Q.26 :

Qu'en est-il des autres produits supplémentaires comme des panneaux vitrés?

R.26 :

On ne peut pas fournir des produits qui ne sont pas approuvés.

Q.27 :

La liste des revendeurs vous ne l'aurez pas sur l'AMA, elle sera sur notre site web, est-ce exact?

R.27 :

Exact, elle doit être sur un site web à jour sous la responsabilité du fournisseur.

Q.28 :

Pour les cinq catégories, un besoin moins que 25 000\$, si on fourni une soumission avec les cinq catégories, est-ce qu'un seul contrat sera émis?

R.28 :

Oui, c'est possible, c'est la décision du client.

Q.29 :

Les cartes de crédit et les cartes d'achat du Gouvernement sont elles obligatoires?

R.29 :

Non, vous n'êtes pas obligés d'accepter les achats par carte de crédit

Q.30 :

Si un client souhaite reconfigurer un « ancien » système de cloisons ou y faire un ajout, quelle méthode d'approvisionnement devra-t-il utiliser si ce système ne figure pas dans l'AMA en vigueur?

R.30 :

Si le système en question ne fait pas partie de l'AMA, il fera l'objet d'un projet de marché distinct. L'utilisation de l'AMA est obligatoire quand les produits voulus y sont énumérés.

Q.31 :

La catégorie 2 a été réduite considérablement (cabinets allongés pour bureau). Comment peut-on offrir maintenant les prix liés au mobilier de bureau de direction?

R.31 :

Le mobilier de bureau de direction qu'on peut acquérir fait partie de la catégorie 4.

Q.32 :

Veuillez expliquer ce que vous entendez par « produit fabriqué spécifique » et « un fournisseur conforme unique » dans la section 4.3.2 de la partie 6B 4.3.2.

R.32 :

Reportez-vous à la définition du terme « Fournisseur conforme » qui est donnée à l'article 6B.1, Définitions. Le processus lié à chaque scénario est expliqué à l'article 6B.4, Méthodes d'invitation à soumissionner. Selon le palier, l'utilisateur désigné devra remplir un formulaire d'approbation. Des produits fabriqués spécifiques peuvent être, par exemple, de nouveaux produits à ajouter à des fins d'interconnexion avec des produits existants.

Q.33 :

SAEA – Quels produits doivent être d'origine canadienne?

R.33 :

Les marchés visés par la SAEA peuvent comprendre seulement des produits canadiens, quelques-uns ou aucun.

Q.34 :

Le coût du produit comprend-il les frais de transport depuis l'usine, lesquels diffèrent des frais de livraison?

R.34 :

Reportez-vous au manuel des modalités et des conditions relatives aux postes de travail. Les consignes d'expédition indiquent très clairement ce qui est attendu des fournisseurs. Les utilisateurs désignés devront choisir entre une livraison à l'usine et une livraison à destination au stade de l'appel d'offres et de la passation du contrat subséquent.

Q.35 :

Un arrangement en matière d'approvisionnement peut-il être attribué à plusieurs distributeurs du même fabricant?

R.35 :

Oui.

Q.36 :

Pourquoi un contenu canadien est-il exigé à l'égard des produits manufacturés quand la majorité (voire la totalité) des fournisseurs visés par la SAEA sont des distributeurs, et non pas des fabricants? Cette exigence semble peu logique.

R.36 :

Le contenu canadien exigé s'applique aux produits, et non pas aux fournisseurs.

Q.37 :

Quand le Canada prévoit-il émettre les arrangements en matière d'approvisionnement?

R.37 :

Au mieux de sa connaissance, TPSGC estime que le processus sera mené à bien rapidement. Un échéancier plus précis sera établi peu de temps après la date de clôture.

Q.38 :

Section 5, Produits liés à des services, annexe B : Peut-on présenter une soumission pour un AMA qui ne porte que sur cette catégorie (c'est-à-dire les services seulement, et non pas le produit)?

R.38 :

Oui.

Q.39 :

Pourquoi l'exigence relative au contenu canadien s'applique-t-elle seulement aux fournisseurs visés par la SAEA et non pas à tout le monde?

R.39 :

TPSGC se conforme aux règles. Reportez-vous aux accords commerciaux et à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones que vous trouverez dans le Guide des approvisionnements, sur le site Web achatsetventes.gc.ca.

2- MODIFICATION(S) :

A) À la Partie 4, Section 4.1.1.1, CTO1.1 :

SUPPRIMER : (...). Ils peuvent proposer au plus un produit par numéro de produit du gouvernement du Canada.

INSÉRER : (...). Les fournisseurs peuvent proposer au plus un produit (une série et un manufacturier) par code d'identification unique du Canada (CIUGdc) pour cet arrangement. Pas plus d'un catalogue de produits et services par Catégories (1a, 1b, 2, 3, 4 et 5) sera accepté.

B) À la Partie 3, Section 3.1 Instructions pour la préparation des arrangements :

SUPPRIMER :

Section I: arrangement technique (Deux copies électroniques sur CD ou DVD)
Section II : arrangement financier (1 copie électroniques sur CD ou DVD)

INSÉRER :

Section I: arrangement technique et financier (Deux copies électroniques sur CD ou DVD)
Section II : arrangement de gestion (1 copie électronique sur CD ou DVD)

C) À la Partie 4, Section 4.1.2.1 :

i) À la sous-section CGO 1.1 :

SUPPRIMER :

(...)

À tous les fournisseurs généraux.

Pour l'ensemble des produits offerts, le fournisseur doit effectuer les travaux dans toutes les régions indiquées dans le tableau 1 du paragraphe 12.3.1-N, Portée nationale de la partie 6A.

(...)

INSÉRER :

(...)

À tous les fournisseurs généraux.

Pour l'ensemble des produits offerts, le fournisseur doit effectuer les travaux dans toutes les régions indiquées dans le tableau 1, Portée des travaux du fournisseur, Portée nationale de la partie 6A.

(...)

ii) À la sous-section CGO 2.2 :

SUPPRIMER :

(...)

Pour l'ensemble des produits offerts, le fournisseur doit effectuer les travaux dans l'ensemble des régions qu'il a indiquées dans le tableau 1 du paragraphe 12.3.1-R, Portée régionale, de la partie 6A.

(...)

INSÉRER :

(...)

Pour l'ensemble des produits offerts, le fournisseur doit effectuer les travaux dans toutes les régions identifiées par le fournisseur dans le tableau 1, Portée des travaux du fournisseur, Portée régionale de la partie 6A.

(...)

D) À la Partie 5 :

SUPPRIMER LE TITRE :

5.1.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement:

(...)

INSÉRER LES TITRES :

5.1.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement:

5.1.2.1 Attestation du statut d'entreprise autochtone – Pour les fournisseurs SAEA seulement

(...)

E) À la Partie 6A.15, Section 15.1, article 5 :

SUPPRIMER : (...) du paragraphe 13.1.4.

INSÉRER : (...) de la section 6A.14.5.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.